

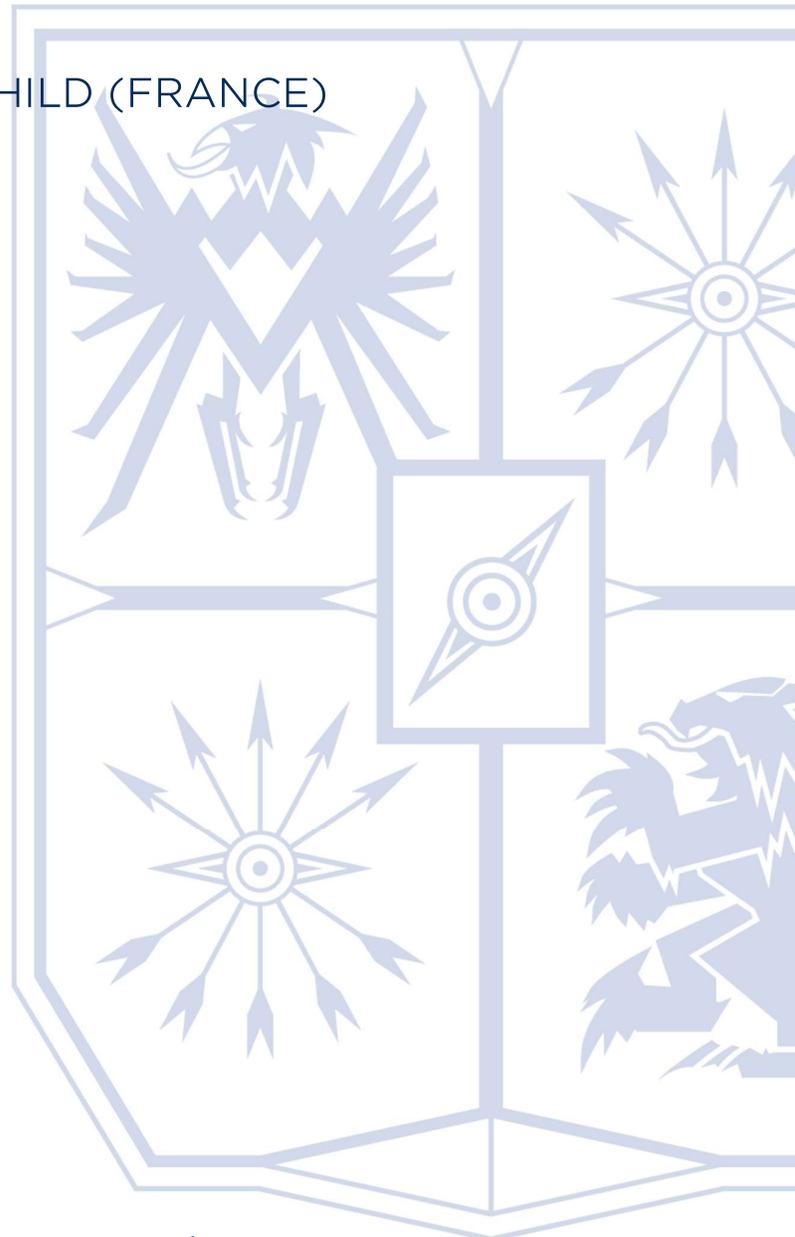


**EDMOND  
DE ROTHSCHILD**

RAPPORT ART. 29 LOI ENERGIE ET CLIMAT  
RAPPORT 2025 AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)

JUIN 2025



## Table des matières

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>I DEMARCHE GENERALE DE LA BANQUE .....</b>	<b>3</b>
<b>POLITIQUE GENERALE DE LA BANQUE .....</b>	<b>3</b>
<b>CONTENU, FRÉQUENCE ET MOYENS UTILISÉS POUR INFORMER LES INVESTISSEURS SUR     LES CRITÈRES RELATIFS AUX OBJECTIFS SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ     DE GOUVERNANCE .....</b>	<b>4</b>
<b>LISTE DES PRODUITS ARTICLE 8 ET 9 SELON SFDR GÉRÉS PRENANT EN COMPTE DES     CRITÈRES ESG .....</b>	<b>4</b>
<b>ADHÉSION DE L'ENTITÉ À UNE CHARTE, UN CODE, UNE INITIATIVE OU OBTENTION D'UN     LABEL SUR LA PRISE EN COMPTE DE CRITÈRES RELATIFS AU RESPECT D'OBJECTIFS ESG5</b>	
<b>II MOYENS INTERNES .....</b>	<b>5</b>
<b>DESCRIPTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, HUMAINES ET TECHNIQUES DÉDIÉES .....</b>	<b>5</b>
<b>ACTIONS MENÉES EN VUE D'UN RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INTERNES DE L'ENTITÉ</b>	<b>6</b>
<b>III DEMARCHE DE LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITÉ.....</b>	<b>6</b>
<b>CONNAISSANCE, COMPETENCES ET EXPERIENCE DES INSTANCES DE GOUVERNANCE .....</b>	<b>6</b>
<b>INTEGRATION DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE DANS LES POLITIQUES DE     REMUNERATION.....</b>	<b>7</b>
<b>INTEGRATION DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE DANS LE REGLEMENT INTERNE     DU CONSEIL DE SURVEILLANCE .....</b>	<b>7</b>
<b>IV STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS.....</b>	<b>8</b>
<b>V INFORMATIONS RELATIVES À LA TAXONOMIE EUROPÉENNE ET AUX COMBUSTIBLES FOSSILES .....</b>	<b>8</b>
<b>VI STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LIMITATION DU     RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE PRÉVUS PAR L'ACCORD DE PARIS RELATIFS À     L'ATTÉNUATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE .....</b>	<b>11</b>
<b>VII STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ.....</b>	<b>12</b>
<b>VIII DÉMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE     QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES.....</b>	<b>12</b>
<b>UNE DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ESG PRIS EN COMPTE ET ANALYSÉS.....</b>	<b>13</b>
<b>UNE INDICATION DE LA FRÉQUENCE DE LA REVUE DU CADRE DE GESTION DES RISQUES .....</b>	<b>14</b>
<b>UN PLAN D'ACTION VISANT À RÉDUIRE L'EXPOSITION DE L'ENTITÉ AUX PRINCIPAUX RISQUES EN     MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE PRIS EN COMPTE</b>	<b>14</b>
<b>UNE INDICATION DE L'ÉVOLUTION DES CHOIX MÉTHODOLOGIQUES ET DES RÉSULTATS .....</b>	<b>15</b>

## **INTRODUCTION**

L'article 29 de la Loi n°2019-1147 (dite « Loi Energie et Climat ») a créé ou modifiée les articles L. 511-4-3, L. 533-22-1 et D. 533-16-1 du Code monétaire et financier (« COMOFI »). Son objectif est d'inciter les acteurs de la Finance et notamment les établissements de crédit offrant des services de gestion de portefeuille ou de conseil en investissement à (i) intégrer les informations sur les risques associés au changement climatique et à la biodiversité dans la politique relative aux risques en matière de durabilité, (ii) communiquer sur la prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement et sur les moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique.

Les informations du présent rapport visées à l'article 29 de la Loi Energie et Climat portent sur Edmond de Rothschild (France) LEI : 9695002JOWSRCLLLNY1

Il est précisé que Edmond de Rothschild (France) a confié à Edmond de Rothschild Asset Management (France), sa filiale spécialisée dans la gestion d'actifs, la mission de sélection des actifs et de constitution de l'allocation des comptes sous gestion dans le respect des termes et conditions des mandats donnés par ses clients. Edmond de Rothschild (France) supervise l'activité ainsi externalisée et reste seule responsable de la bonne exécution des mandats à l'égard des clients finaux. Elle s'appuie largement sur l'expertise développée par cette filiale en matière d'investissement responsable.

## **I DEMARCHE GENERALE DE LA BANQUE**

### **POLITIQUE GENERALE DE LA BANQUE**

Le groupe Edmond de Rothschild est engagé depuis de nombreuses années pour une finance plus durable qui s'inscrit dans l'ADN de notre gestion : indépendante, active, fondamentale et de conviction. Gage de meilleure gestion des risques mais également créatrice de valeur sur le long terme.

Edmond de Rothschild est guidé par sa conviction de longue date que la finance doit jouer un rôle central dans les transitions environnementales et sociétales. La Banque s'engage à développer des solutions d'investissement innovantes qui répondent aux défis environnementaux et sociaux tout en générant des performances financières attractives pour ses clients.

Par conséquent, l'investissement responsable est au cœur des activités du Groupe Edmond de Rothschild et l'expertise des équipes dans l'Asset Management et la Banque Privée accompagnent les clients pour mieux les préparer aux transformations profondes et structurelles qui s'opèrent au sein de l'économie globale et par conséquent impactant leurs portefeuilles d'investissement. Le Groupe Edmond de Rothschild a pour ambition de prendre des mesures concrètes faces aux défis climatiques mondiaux. Par exemple, le financement de la transition vers la neutralité carbone est un impératif stratégique pour les gestionnaires d'actifs et les banques pour la clientèle privée. Notre filiale, Edmond de Rothschild Asset Management (France) s'affirme comme un acteur majeur de la transition climatique et énergétique avec, à fin décembre 2024, près de 75% des actifs éligibles (actions et obligations cotées) sont engagés (soit 15,2 milliards d'euros) vers la transition Net Zero d'ici à 2050, ce qui représente une étape significative dans la transition vers une économie plus durable et résiliente.

Notre approche consiste à offrir des placements performants dans le domaine des actifs liquides et illiquides, tout en finançant le développement de projets et d'entreprises qui sont bien positionnés pour bénéficier et contribuer aux transitions de l'économie réelle. Pour cela, nous adoptons

- Une démarche pragmatique et positive qui vise à améliorer l'existant
- Une approche tournée vers le long terme : nous avons la conviction qu'en s'affranchissant de l'immédiateté des marchés financiers, nous pourrions bâtir des solutions d'investissement durables qui associent performances financières, sociales et environnementales.

## CONTENU, FRÉQUENCE ET MOYENS UTILISÉS POUR INFORMER LES INVESTISSEURS SUR LES CRITÈRES RELATIFS AUX OBJECTIFS SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

Edmond de Rothschild (France) dispose sur son site internet d'une page dédiée l'Investissement Responsable :

<https://www.edmond-de-rothschild.com/fr/banque-privee/publication-informations-durabilite>

- Le Rapport de Développement Durable du Groupe
- La Politique d'Investissement Responsable d'Edmond de Rothschild (France), ainsi que celle du Groupe
- La déclaration sur les incidences négatives
- La définition et la méthodologie de l'« Investissement Durable »
- La liste des mandats « Article 8-SFDR » ainsi que les informations précontractuelles et autres publications requises.

En outre, le rapport de durabilité (réalisé en conformité avec la CSRD) est intégrée au rapport financier annuel d'Edmond de Rothschild (France) disponible sur le lien suivant :

[www.edmond-de-rothschild.com/media/helflkbi/edr-france-rapport-annuel-2024-fr.pdf](http://www.edmond-de-rothschild.com/media/helflkbi/edr-france-rapport-annuel-2024-fr.pdf)

## LISTE DES PRODUITS ARTICLE 8 ET 9 SELON SFDR GÉRÉS PRENANT EN COMPTE DES CRITÈRES ESG

Les mandats relevant de l'article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 (dit « SFDR » ou « Disclosure ») sont: Equilibré Investissement Responsable, Dynamique Investissement Responsable et Offensif Investissement Responsable. Aucun mandat article 9 au sens du même Règlement n'est à ce jour commercialisé.

	<b>Encours sous gestion</b> (en millions d'euros)	<b>% des Encours sous gestion</b>
<b>Exclusion</b>	4 455 (1)	100%
<b>ESG (article 8 SFDR)</b>	166	3%
<b>TOTAL</b>	4 455	100%

Données au 31/12/2024

- (1) Les exclusions sont appliquées à l'ensemble des mandats de gestion, qu'ils soient Article 6 ou 8. La politique d'exclusion est consultable sur le site internet.

Nous avons pour projet de continuer à développer notre offre de gestion Article 8 sur l'année 2025.

## **ADHÉSION DE L'ENTITÉ À UNE CHARTE, UN CODE, UNE INITIATIVE OU OBTENTION D'UN LABEL SUR LA PRISE EN COMPTE DE CRITÈRES RELATIFS AU RESPECT D'OBJECTIFS ESG**

A la date de rédaction du présent rapport, Edmond de Rothschild (France) n'adhère pas à une charte, un code ou une initiative relative à l'intégration de critères ESG dans la politique d'investissement de ses mandats de gestion. Cependant, Edmond de Rothschild (France) s'appuie sur sa filiale Edmond de Rothschild Asset Management (France) qui :

- est signataire des PRI (Principles for Responsible Investment) depuis 2010,
- a mis en œuvre une Stratégie d'Investissement Responsable depuis 2013,
- mis en ligne sur son site internet sa Politique d'Investissement Responsable : <http://www.edmond-de-rothschild.com/edmond-de-rothschild-groupe/politique-investissement-responsable-et-integration-risques-durabilite>

## **II MOYENS INTERNES**

### **DESCRIPTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, HUMAINES ET TECHNIQUES DÉDIÉES**

Un équivalent temps plein se consacre à la gestion et au suivi des mandats Investissement Responsable.

Les gérants qui travaillent sur les mandats Investissement Responsable peuvent s'appuyer sur les divers experts ESG du Groupe. Ils sont en outre en charge de forger notre approche et notre méthodologie Investissement Responsable.

Il s'agit de professionnels expérimentés en matière d'investissement responsable, avec notamment des années d'expérience consacrées à la recherche extra-financière et à l'implémentation de stratégies financières destinées à la création de valeur sur le long terme.

Les gérants utilisent les principaux prestataires externes dans le cadre du dispositif du suivi des critères ESG des fonds :

- Carbon4 Finance: partenariat afin d'avoir accès à leur recherche Carbon Impact Analytics et d'identifier les entreprises les plus performantes en matière de climat au sein de chaque secteur ; Carbon4 Finance fournit une analyse exhaustive de l'empreinte carbone, identifiant à la fois les risques et les opportunités, y compris le calcul des émissions induites et des économies d'émissions (émissions de portée 1, 2 et 3 en amont et en aval).
- MSCI: notations ESG, indicateurs d'incidences négatives (hors climat) et indicateurs taxonomie, contribution aux ODD, indicateurs clé pour nos fonds ISR (hors climat)
- Ethifinance (base de données Gaïa) : notations ESG pour des sociétés européennes de petite et moyenne capitalisation
- Wizzinvest : pour notamment le calcul des indicateurs PAI au niveau de la société de gestion (principales incidences négatives), indicateurs Climat, Biodiversité et liés à la Taxonomie.

Part en % des ETP concernés sur le total ETP	2 %
Budgets consacrés aux données ESG sur le total budget de l'institution financière	18,5 K€
Montant des investissements dans la recherche	36,6 K€
Nombre de prestataires externes et de fournisseurs de données sollicités	5

### ACTIONS MENÉES EN VUE D'UN RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INTERNES DE L'ENTITÉ

Le groupe Edmond de Rothschild dispose depuis mars 2022 d'un comité de Durabilité qui a lieu une fois par mois. Cet organe de gouvernance coordonne l'intégration des sujets de durabilité au sein des activités et la transversalité des sujets. Il remonte les plans d'action au comité exécutif du Groupe.

Au niveau d'Edmond de Rothschild (France) un comité "finance durable" a été mis en place. Une formation sur la « Durabilité » est dispensée à l'ensemble des collaborateurs tous les 3 ans, et une deuxième formation plus approfondie est assignée aux pour les MRT (Market Risk takers ou preneurs matériels de risques). Les dirigeants effectifs et les membres du Conseil de Surveillance ont reçu une formation spécifique en 2024 sur les risques ESG.

Edmond de Rothschild France incite les collaborateurs à passer l'examen de certification en finance durable de l'AMF

### III DEMARCHE DE LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE DE L'ENTITÉ

#### CONNAISSANCE, COMPETENCES ET EXPERIENCE DES INSTANCES DE GOUVERNANCE

Le groupe Edmond de Rothschild (France) est une société anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire. Cette formule duale d'organisation des organes de direction répond aux principes de gouvernance d'entreprise du Groupe : scinder les fonctions de direction exécutive des missions de supervision. Concernant les questions en matière de durabilité, le Conseil s'assure de la bonne intégration des enjeux ESG dans la stratégie définie par la Directoire et veille à ce que le groupe Edmond de Rothschild (France) mette en place les actions permettant d'atteindre les objectifs ESG définis par le Groupe. Le Directoire est quant à lui composé de trois membres qui assurent collégialement la direction du groupe Edmond de Rothschild (France). Conformément à la loi et aux statuts de la Société, le Directoire rend compte de sa gestion au moins quatre fois par an au Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance et le Directoire disposent tous deux d'une expertise et de compétences en ce qui concerne les questions de durabilité, acquises durant l'exercice de leur profession et complétées au travers de formations dédiées.

Edmond de Rothschild (France) s'appuie également sur l'expertise de sa filiale Edmond de Rothschild Asset Management (France) et notamment sur l'équipe d'investissement responsable de cette entité. Déployée au sein des équipes de gestion avec l'aide de l'ensemble des fonctions supports, la 3ème stratégie IR (2021-2024) est pilotée sous l'autorité du Comité Exécutif Asset Management du groupe Edmond de Rothschild et coordonnée par un Comité de Pilotage IR Asset Management, présidé par le Global CEO Asset Management.

Depuis 2022, ce Comité de Pilotage IR est rattaché formellement au Comité Exécutif Asset Management. Le Comex Asset Management a en outre reçu une formation ESG dédiée par le

cabinet de conseil en transformation durable SIRSA. Le travail du Comité de Pilotage IR s'est concentré sur l'engagement NZAM.

## **INTEGRATION DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE DANS LES POLITIQUES DE REMUNERATION**

Le Règlement Disclosure établit ainsi des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers relatives à la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité et la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité dans leurs processus ainsi que la fourniture d'informations en matière de durabilité en ce qui concerne les produits financiers (dont les mandats de gestion).

En outre, le Règlement Disclosure prévoit l'obligation pour les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers de publier des politiques écrites sur l'intégration des risques en matière de durabilité et de garantir la transparence de cette intégration.

En matière de rémunération, l'objectif est de :

- parvenir à davantage de transparence, en termes qualitatifs ou quantitatifs, en ce qui concerne les politiques de rémunération,
- promouvoir une gestion des risques saine et effective en ce qui concerne les risques en matière de durabilité,
- s'assurer que la structure de la rémunération n'encourage pas la prise de risques excessive en matière de durabilité, et que celle-ci soit liée à la performance ajustée aux risques.

Afin de se conformer à ces dispositions, Edmond de Rothschild (France) a :

- mis à jour sa Politique de Rémunération en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité ;
- publié ces informations sur son site Internet.
- Rédigé un rapport Groupe dénommé « développement durable » incluant des informations sur la manière dont le Groupe intègre la prise en compte des risques en matière de durabilité dans sa politique de rémunération,

## **INTEGRATION DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE DANS LE REGLEMENT INTERNE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

Le Règlement intérieur du Conseil de Surveillance intègre les risques en matière de durabilité.

La mise à jour réalisée en 2022 a été l'occasion de préciser les exigences destinées à permettre de poursuivre la transformation et l'encouragement au développement d'une économie plus durable. L'article 29 de la loi Energie et Climat et son décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 imposent notamment de nouvelles obligations en matière de gouvernance. Aussi, afin de satisfaire aux nouvelles dispositions de l'article D. 533-16-1 (III.3.c) du COMOFI, l'article 1 du Règlement Intérieur relatif à la compétence du Conseil a été modifié afin d'y intégrer l'examen régulier de la Politique d'investissement responsable et d'intégration des risques en matière de durabilité établie par le groupe Edmond de Rothschild, laquelle reflète la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au sein de la Banque.

#### IV STRATÉGIE D'ENGAGEMENT AUPRÈS DES ÉMETTEURS

Au 31 décembre 2024, Edmond de Rothschild (France) n'a pas participé aux assemblées générales des émetteurs des titres inscrits dans les portefeuilles sous gestion.

#### V INFORMATIONS RELATIVES À LA TAXONOMIE EUROPÉENNE ET AUX COMBUSTIBLES FOSSILES

A ce jour, aucun engagement d'alignement de nos portefeuilles avec les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie européenne n'est pris dans le cadre de notre gestion de conseil ou discrétionnaire, ni dans nos mandats Investissement Responsable.

	<b>Ratio réglementaire (obligatoire) basé sur les publications des contreparties (1)</b> <i>Taux de couverture des données : 28.03%</i>	<b>Ratio volontaire (optionnel) reflétant des estimations du niveau d'éligibilité des contreparties (source : MCSI)</b> <i>Taux de couverture des données : 64.05%</i>
Part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques éligibles à la taxinomie (%) - <i>calculée sur la partie des titres couverts</i>	10.3%	29%
Part dans l'actif total des expositions sur des activités économiques non éligibles à la taxinomie (%) - <i>calculée sur la partie des titres couverts</i>	17.95%	32%
Part dans l'actif total des expositions sur des administrations centrales, des banques centrales ou des émetteurs supranationaux (%)	0,0%	
Part dans l'actif total des produits dérivés (%)	0,0%	
Les dérivés sont-ils calculés en valeur de marché ou en exposition (équivalent sous-jacent) ?	-	
Part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles, au sens de l'acte délégué en vertu de l'article 4 de ce règlement.[1]	0,0%	

**Part des encours concernant les activités en conformité avec les critères techniques du règlement (UE) Taxonomie 2020/852**

<b>Part des investissements de l'établissement de crédit qui sont destinés à financer des activités alignées sur la taxinomie, ou associés à de telles activités, par rapport au total de ses investissements</b>		<b>Valeur (numérateur)</b>	<b>Pourcentage (hors souverain)</b>
Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie, <b>par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP</b> , avec les pondérations suivantes pour les investissements dans des entreprises:	Sur la base du chiffre d'affaires	138 825 566.25	3,13%
	Sur la base des dépenses d'investissement	212 129 664.52	4,79%

<b>Informations complémentaires sur les exclusions au numérateur et au dénominateur</b>	<b>Valeur (numérateur)</b>	<b>Pourcentage</b>
Part des <b>expositions sur des entreprises financières et non financières non soumises aux articles 19bis et 29bis de la directive 2013/34/UE</b> , par rapport au total des actifs couverts par l'ICP	1 253 269 080.45	28,29%
Part des <b>expositions sur des administrations centrales, des banques centrales ou des émetteurs supranationaux</b> , par rapport au total des actifs couverts par l'ICP	29 574 345.39	0,67%
Part des <b>produits dérivés</b> , par rapport au total des actifs couverts par l'ICP	1 878 354.73	-0,04%

Ventilation de l'ICP par objectif environnemental

<b>Part des investissements de l'entreprise d'assurance ou de réassurance qui sont affectés à des activités qui contribuent significativement à l'atteinte des objectifs climatiques</b>		<b>(1) Atténuation du changement climatique</b>	<b>(2) Adaptation au changement climatique</b>	<b>(3) Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines</b>	<b>(4) Transition vers une économie circulaire</b>	<b>(5) Prévention et réduction de la pollution</b>	<b>(6) Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes</b>
Valeur moyenne pondérée de tous les investissements qui sont destinés à financer ou sont associés à des activités économiques qui contribuent significativement à l'atteinte de l'objectif environnemental par rapport à la valeur totale des actifs couverts par l'ICP	Sur la base du chiffre d'affaires	2.87%	0.03%	Données non disponibles	Données non disponibles	Données non disponibles	Données non disponibles
	Sur la base des dépenses d'investissement	4.13%	0.13%	Données non disponibles	Données non disponibles	Données non disponibles	Données non disponibles

## **VI STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LIMITATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE PRÉVUS PAR L'ACCORD DE PARIS RELATIFS À L'ATTÉNUATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE**

Il n'existe pas de stratégie d'alignement avec les Accords de Paris pour les mandats sous gestion gérés par Edmond de Rothschild (France).

Cependant, pour ceux promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales, Edmond de Rothschild (France) s'appuie sur la stratégie définie par sa filiale Edmond de Rothschild Asset Management (France) qui dispose depuis 2017 d'une feuille de route climat visant à limiter le réchauffement climatique, en ligne avec l'Accord de Paris via une décarbonation progressive de nos portefeuilles d'ici 2050 et dans le cadre dicté par l'initiative Net Zero Asset Management (NZAM), dont EdR Suisse est signataire, qui couvre l'ensemble du périmètre de la société de gestion EdR Asset Management. Par ailleurs, Edmond de Rothschild Asset Management (France) se réfère à plusieurs démarches climat existantes, notamment le Montreal Carbon Pledge dont elle est signataire depuis 2015, le CDP (Carbon Disclosure Project), les recommandations de 2017 de la TCFD visant à accompagner les entreprises dans leur démarche de prise en compte du risque climat ainsi que la Science Based Target (SBT) Initiative

Pour plus d'informations sur les engagements de Edmond de Rothschild Asset Management (France), veuillez-vous référer à son rapport Art. 29 Loi Energie Climat disponible sur le lien suivant : <https://www.edmond-de-rothschild.com/fr/informations-legales>

Une information trimestrielle est adressée aux clients des mandats Investissement Responsable. Cette lettre détaille les caractéristiques des orientations de gestion ainsi que l'approche extra-financière de Edmond de Rothschild (France).

Concernant les exclusions de secteurs et activités à risque climatique élevé, notre politique d'exclusion charbon a été complétée en 2022 par une politique d'exclusion d'énergies fossiles non conventionnelles, qui cible dans un premier temps sur l'exclusion des hydrocarbures en provenance de l'Arctique, de l'extraction des sables bitumineux, des forages ultra-profonds et de méthane de couche houillère.

La politique d'exclusion d'Edmond de Rothschild Asset Management (France) est disponible sur le site internet :

<https://www.edmond-de-rothschild.com/SiteCollectionDocuments/Responsible-investment/OUR-ENGAGEMENT/FR/EDRAM-FR-Politique-Exclusion.pdf>

## **VII STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ**

Il n'existe cependant pas de stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme lié à la biodiversité pour les mandats sous gestion gérés par Edmond de Rothschild (France).

Cependant, pour ceux promouvant des caractéristiques environnementales et/ou sociales, Edmond de Rothschild (France) s'appuie sur la stratégie définie par sa filiale Edmond de Rothschild Asset management (France)

Pour plus d'informations sur les engagements de Edmond de Rothschild Asset Management (France), veuillez-vous référer à son rapport Art. 29 Loi Energie Climat disponible sur le lien suivant : <https://www.edmond-de-rothschild.com/fr/informations-legales>

### Plan d'amélioration :

Dans un contexte de manque de données harmonisées et de méthodologies standardisées, Edmond de Rothschild (France) concentrera ses efforts sur une meilleure compréhension des indicateurs sélectionnés, une plus grande maturité des méthodologies et l'amélioration des taux de couverture, sur le développement des indicateurs liés à la biodiversité dans la plateforme de gestion des portefeuilles et dans les processus opérationnels.

## **VIII DÉMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES**

Nous sommes convaincus que l'intégration en amont des risques non financiers contribue à une meilleure compréhension des risques et des opportunités, et donc à l'identification des émetteurs qui ont un plus grand potentiel de performance sur le long terme.

Une première étape de la prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques est constitué par la politique d'exclusion Groupe. Si celle-ci constitue un dernier recours, l'équipe de gestion s'appuie sur une politique d'exclusions concernant les secteurs qui lui semblent les moins compatibles avec notre démarche d'investisseur responsable, tels que les armes controversées, le charbon thermique, le tabac, les sociétés ayant des activités dans l'énergie fossile non conventionnelles, et les sociétés en violation des principes du pacte mondial des Nations Unies

En allant plus loin, l'analyse ESG propriétaire de notre filiale Edmond de Rothschild Asset Management effectuée intègre de nombreux critères sous l'angle à la fois risques et opportunités. Les thèmes évalués représentent des enjeux essentiels tels que le changement climatique, l'eau, la biodiversité, la sureté et la sécurité, le développement humain, l'égalité des sexes, l'éthique des affaires et les pratiques de gouvernant responsables.

Elle se prolonge par le choix d'une approche de sélection en absolu (Best-in-Universe) pour tous les fonds ouverts, à savoir la sélection d'émetteurs ayant les meilleures pratiques ESG indépendamment de leur secteur d'activité. Ce modèle d'analyse favorise ainsi clairement les secteurs et les activités tournés vers les solutions en matière de durabilité et défavorise les secteurs plus risqués.

La typologie des risques de transition identifiés par la TCFD est reprise :

- Régulation (Policy & Legal),
- Technologique,
- de Marché et de Réputation.

Le modèle d'analyse propriétaire EdR BUILD considère ainsi à la fois les risques physiques et les moyens mis en œuvre par les entreprises pour les atténuer (plus grande fréquence de sécheresse, cyclones, inondations etc. qui peuvent affecter les entreprises) et les risques de transition. Notre équipe de gestion analyse par exemple les objectifs (alignés avec les Accords de Paris par exemple) et les évolutions en termes d'émissions de GES. Mais elle regarde aussi les opportunités qui peuvent découler d'un positionnement favorable sur le sujet. Ces sujets sont particulièrement pondérés pour les secteurs les plus exposés.

Lorsque les gérants sélectionnent des OPC dans le cadre de la gestion des mandats Investissement Responsable, ils s'assurent que ceux-ci soient article 8 ou 9 selon la réglementation SFDR.

*Ce modèle interne est complété par :*

- ✓ Un suivi trimestriel interne complété d'une analyse effectuée par la société Conser. Celle-ci nous permet de « challenger » et compléter les résultats de nos propres analyses. Nos portefeuilles gérés sous mandat sont composés d'OPC et d'actions en direct, l'analyse de Conser permet notamment de suivre les principales controverses concernant les entreprises détenues dans les OPC.

L'analyse Conser permet en outre d'effectuer une mesure de l'impact du portefeuille sur le changement climatique. Pour ce faire, elle agrège tous les poids des actifs dont les activités sont exposées aux combustibles fossiles (impact négatif) ou aux technologies propres (impact positif).

## UNE DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ESG PRIS EN COMPTE ET ANALYSÉS

Edmond de Rothschild (France) s'appuie sur sa filiale Edmond de Rothschild Asset management (France). S'agissant des risques ESG, la TCFD distingue deux types de risques physiques : les risques aigus et ponctuels (« Acute risks ») tels que l'augmentation du nombre et de l'intensité d'ouragans et de typhons et les risques chroniques (« Chronic risks ») qui s'inscrivent dans la durée tels que l'élévation du niveau des mers ou la récurrence de vagues de chaleur. Ces risques physiques peuvent se révéler d'une matérialité financière forte. On peut par exemple penser à l'impact de l'élévation du niveau des mers à un horizon de 50 ans sur les actifs immobiliers détenus par des foncières aux Pays-Bas, en Floride, au Japon ou bien encore au Vietnam. Des secteurs comme les foncières, l'hôtellerie ou encore l'assurance se trouvent en première ligne face à ces risques physiques significatifs sur le long terme. Au sein de ce type de secteurs, l'analyse doit se concentrer sur des approches pays et émetteurs pour aboutir à une granularité fine.

Notre modèle d'analyse propriétaire EdR BUILD considère ainsi à la fois les risques physiques et les moyens mis en œuvre par les entreprises pour les atténuer (plus grande fréquence de sécheresse, cyclones, inondations etc. qui peuvent affecter les entreprises) et les risques de transition. Nous analysons par exemple les objectifs alignés avec les Accords de Paris, par exemple, et les évolutions en termes d'émissions de GES. Mais nous regardons aussi les opportunités qui peuvent découler d'un positionnement favorable sur le sujet. Ces sujets sont particulièrement pondérés pour les secteurs les plus exposés.

Afin de suivre au plus près ces risques climatiques, nous suivons la performance de nombreux indicateurs sur nos fonds en temps réel : intensité carbone, trajectoire climatique du portefeuille, intensité des émissions épargnées, etc. ... Par ailleurs, dans notre analyse ESG des valeurs, nous avons mis en place en 2024 un nouvel indicateur propriétaire d'évaluation de la qualité des plans de transition. Cet indicateur s'appuie sur 4 critères reprenant l'intégration du risque lié au

changement climatique, la stratégie climatique, les risques et les opportunités liés au climat et qui prend en compte les controverses afin de limiter les risques de greenwashing.

Une analyse des controverses nous permet également de suivre les risques auxquels les sociétés sont confrontées. Lorsqu'une controverse apparaît nous pouvons dégrader la note ESG interne de l'émetteur, dialoguer avec l'entreprise, réduire ou céder nos positions, etc. Le climat est également un axe prioritaire de notre politique d'engagement actionnarial.

#### UNE INDICATION DE LA FRÉQUENCE DE LA REVUE DU CADRE DE GESTION DES RISQUES

La politique de gestion des Risques est revue une fois par an.

Le dispositif de gestion des risques intègre le suivi des risques de durabilité. Mensuellement, la Direction des Risques s'assure du respect des contraintes d'investissement réglementaires et contractuelles liées à la prise en compte des critères ESG en post-trade. Elle vérifie notamment le pourcentage d'investissement responsable et le pourcentage d'investissement durable des mandats concernés. La Direction des Risques notifie le cas échéant les dépassements au gérant concerné. Ces dépassements sont également présentés dans le cadre d'un Comité Risques et Contrôle qui se tient mensuellement avec notamment les responsables de gestion et les membres du Directoire.

#### UN PLAN D'ACTION VISANT À RÉDUIRE L'EXPOSITION DE L'ENTITÉ AUX PRINCIPAUX RISQUES EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE PRIS EN COMPTE

La Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) est une directive de l'Union Européenne qui oblige les entreprises à divulguer des informations sur leurs performances environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et Edmond de Rothschild (France) va se préparer pour adhérer et se conformer aux exigences réglementaires.

S'engager à publier selon la CSRD n'est pas seulement une obligation réglementaire pour Edmond de Rothschild (France), c'est une démarche stratégique qui peut apporter de nombreux avantages pour le groupe, ses employés et ses clients. En renforçant la transparence, en améliorant la réputation, en attirant des investissements responsables et en stimulant l'efficacité opérationnelle, l'entreprise peut se positionner favorablement sur le long terme dans un paysage commercial de plus en plus orienté vers la durabilité tout en contribuant à une économie plus durable sur le long terme.

Spécifiquement en ce qui concerne les enjeux climatiques, se conformer aux standards CSRD permet de mieux comprendre et anticiper les risques liés au changement climatique, protégeant ainsi les actifs de l'entreprise et atténuant les impacts de nos activités sur l'environnement.

En 2024, le Groupe Edmond de Rothschild réaffirme sa conviction de longue date que la finance doit jouer un rôle central dans la transition écologique. Le Groupe s'engage à développer des solutions d'investissement innovantes qui répondent aux défis environnementaux et sociaux tout en générant des performances financières attractives pour ses clients. Après son adhésion en Mai 2023 à l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM), Edmond de Rothschild Asset Management (France) annonce que 15,2 milliards d'euros – soit 75% de actifs éligibles (actions et obligations cotées)- sont désormais engagés dans l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050.

Cet engagement reflète la détermination du Groupe Edmond de Rothschild à prendre des mesures concrètes faces aux défis climatiques mondiaux. Le financement de la transition vers la neutralité carbone est un impératif stratégique pour les gestionnaires d'actifs et Edmond de Rothschild AM s'affirme comme un acteur majeur de la transition climatique et énergétique. Cet engagement de 15,2 milliards d'euros d'actifs représente une étape significative dans la transition vers une économie plus durable et résiliente.

Dans ce cadre, Edmond de Rothschild Asset Management (France) mesure et réduit activement l’empreinte carbone de ses investissements, alignant ses portefeuilles sur les trajectoires de décarbonations avec pour ambition d’atteindre la neutralité carbone d’ici 2050.

Edmond de Rothschild Asset Management (France) a également défini sa trajectoire avec des cibles net zéro intermédiaires à horizon 2030, pour chacune des grandes classes d’actifs gérées au sein du groupe :

Au sein des actifs liquides éligibles gérés par Asset Management (France), 75% sont engagés pour atteindre une diminution de l’intensité carbone de 50% d’ici 2030, par rapport au niveau de 2019. Ces actifs liquides engagés représentent 15,2 milliards d’euros sous gestion.

#### Plan d’amélioration

L’objectif est d’augmenter la part d’actifs gérés de façon compatible avec l’atteinte de la neutralité carbone à horizon 2050 en s’appuyant sur les standards pertinents à chaque classe d’actifs et approuvés par l’organisme IIGCC1.

Par ailleurs, Edmond de Rothschild (France) va définir en 2025 une feuille de route climat qui aboutira au développement d’un plan de transition pour toutes ses activités. En engageant des acteurs clés provenant de tous les métiers du Groupe et en respectant une gouvernance claire autour de feuille de route ESG, nous avons pour ambition de mener à bien l’approfondissement de notre démarche climatique.

#### UNE INDICATION DE L’ÉVOLUTION DES CHOIX MÉTHODOLOGIQUES ET DES RÉSULTATS

Le Groupe Edmond de Rothschild est conscient que ses investissements sont exposés à un risque de durabilité, qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur la valeur des fonds et portefeuilles sous gestion. En conséquence, la gestion se base sur la politique d’investissement responsable et d’intégration des risques en matière de durabilité pour identifier et analyser les risques de durabilité

Les indicateurs relatifs aux principales incidences négatives (PAI) sont actuellement pris en compte dans le processus d’investissement de nos mandats « Investissement Responsable », conformément à notre politique « Investissement Durable », publiée sur notre site Internet.

Edmond de Rothschild (France) effectue une mesure PAI sur les facteurs de durabilité de ses investissements depuis 2022.

Cette prise en considération des PAI est progressive en raison d’une part, des faibles qualité et taux de couverture des données observées jusqu’à récemment et d’autre part, des typologies d’instruments financiers différentes et multiples sélectionnées dans le cadre de notre offre de gestion sous mandat. L’amélioration de la complétude et de la qualité de ces données nous permettra d’approfondir notre évaluation des incidences négatives et de développer le pilotage de ces indicateurs.

Cette progression, associée au développement de nos outils de suivi, permettra à Edmond de Rothschild (France) d’exploiter ces données de façon plus efficace en 2025.

<https://www.edmond-de-rothschild.com/fr/banque-privee/publication-informations-durabilite>

Edmond de Rothschild (France) a choisi Carbon4 Finance et MSCI comme fournisseurs de ses données climat et biodiversité. Plus particulièrement, nous nous appuyons sur les bases de données Carbon4 Finance suivantes :

- Carbon Impact Analysis (CIA) pour les données relatives aux risques de transition climatiques
- Climate Risk Impact Screening (CRIS) pour les données relatives aux risques climatiques physiques
- Biodiversity Impact Analytics (BIA-GBSTM) pour les données relatives à l'impact biodiversité.

## LES RISQUES LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Edmond de Rothschild (France) va définir en 2025 une feuille de route climat qui aboutira au développement d'un plan de transition pour toute les activités.

Dans un premier temps, la prise en compte de scénarios climatiques permettra l'identification des risques physiques et de transition inhérents aux changements climatiques et applicables à nos activités. Ces risques seront par la suite évalués et intégrés à nos processus de gestion des risques traditionnels en tant que facteurs de risques bancaires classiques (crédit, marché, opérationnel, liquidité).

### AVERTISSEMENTS :

Le présent document a été établi par Edmond de Rothschild (France) en juin 2025.

Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne constitue pas un élément contractuel.

Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie de son contenu est strictement interdite sans l'autorisation du groupe Edmond de Rothschild.

La responsabilité de Edmond de Rothschild (France) ne saurait être engagée par une décision prise sur la base de ces informations.

### **EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE)**

47, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75401 Paris Cedex 08

S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 83 075 820 euros

RCS Paris 572 037 026 - ORIAS n° 07 033 943

T 01 40 17 25 25 - [www.edmond-de-rothschild.fr](http://www.edmond-de-rothschild.fr)